

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2022**

## **DELIBERATION N°2022.00027**

# PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE L'HORME - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 92 Nombre de pouvoirs : 18 Nombre de voix : 110

# **Membres titulaires présents:**

Gilles ARTIGUES. Mme Nicole AUBOURDY. Mme Christiane BARAILLER. M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre M. Denis BARRIOL, BERGER. Mme Nora BERROUKECHE. M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET. M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Stéphanie Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS. CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique COLLOMBET, Paul CORRIERAS, M. M. Germain M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX. Mme Marianne DELIAVAL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude M. FLACHAT, FLECHET, FRANCOIS. Mme Andonella M. Luc M. Jérôme M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Christian JOUVE, Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,

# **RECU EN PREFECTURE**

Le 28 janvier 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20220127-D202200027I0

DATE D'AFFICHAGE :28 janvier 2022

Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

#### Pouvoirs:

M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD, M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON, Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY, Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL, Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT, M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES, Mme Laura CINIERI donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD, Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE, M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON, Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU, M. Claude LIOGIER donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE, M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET, Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

### Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Patrick BOUCHET, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Martial FAUCHET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Eliane VERGER LEGROS

## Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE



#### **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2022**

# PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE L'HORME - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L 153-45 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de L'Horme approuvé le 28/10/2008 et modifié les 22/01/2009, 21/10/2013, 11/05/2016, 11/05/2017 et 07/12/2017 ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 30 septembre 2021 relative aux modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°4 du PLU de L'Horme;

Vu les avis des Personnes Publiques Associées ;

Il est rappelé que la modification simplifiée n°4 du PLU de l'Horme a pour objet :

- Au plan graphique règlementaire : reclassement de la parcelle AH 75 rue du Garat, d'une superficie de 3 360 m², de la zone urbaine mixte UB en zone industrielle UF voisine afin de permettre l'implantation d'un bâtiment industriel ;
- Au règlement écrit : diverses actualisations formelles selon l'évolution du Code de l'urbanisme et les règlements métropolitains (voiries, eaux pluviales). Ajustements mineurs selon l'évolution de l'occupation du sol et des usages sur la part d'espaces verts en zone d'habitat individuel, les distances aux limites séparatives pour les équipements publics, les places de stationnement en cas de changement de destination et réhabilitation, l'aspect des façades et les clôtures.

Quatre des personnes publiques associés (PPA) ont répondu pour donner leur avis suite à la transmission du dossier de modification.

Le SCoT Sud-Loire a émis un avis favorable sans remarque.

La Chambre d'Agriculture et le Département n'ont pas d'observation à formuler.

RTE (Réseau de Transport d'Electricité) demande que la servitude I4 relative aux ouvrages de transport d'électricité soit complétée et améliorée dans la liste et sur le plan des SUP (Servitudes d'Utilité Publique), dans les annexes du PLU, et qu'une mention relative aux hauteurs et marge de recul relatives à ces ouvrages soit apportée dans les dispositions générales du règlement.

Les autres Personnes Publiques Associées n'ont pas émis d'avis

Le dossier de modification a été mis à disposition du public du 10 novembre 2021 au 10 décembre 2021 inclus, selon les modalités prévues dans la délibération susvisée.

Aucune remarque n'a été formulée par le public sur le registre des dossiers mis à disposition en mairie de L'Horme, au siège de Saint-Etienne Métropole, et via le mail contact du site internet de Saint-Etienne Métropole sur le dossier dématérialisé.

Il est proposé de prendre en compte l'avis de RTE (Réseau de Transport d'Electricité) concernant la servitude l4 dans le cadre d'une procédure distincte et ad hoc d'arrêté de mise à jour du PLU ultérieure.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de la Loire.

Elle fera l'objet d'un affichage au siège de Saint-Etienne Métropole et dans la commune de L'Horme. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme modifié, dans sa forme approuvée, sera tenu à la disposition du public à la mairie de L'Horme et au siège de Saint-Etienne Métropole aux jours et heures d'ouverture au public, et consultable sur le site internet de Saint-Etienne métropole.

# Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- <u>approuve la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de L'Horme,</u>
- <u>autorise Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure,</u>
- <u>les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération N°416, article 202, du budget investissement 2022 Prospective, destination Planification.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Gaël PERDRIAU

Pour extrait, Le Président,